

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 11 MAI 2015

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h10)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015	4
5. PRÉAVIS N° 03/2015 – REMPLACEMENT DE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « PRA PEREY – LES NEYRULES »	5
6. PRÉAVIS N° 04/2015 – FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021	6
7. PRÉAVIS N° 05/2015 – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021	8
8. PRÉAVIS N° 07/2015 - CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES ET D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES AU CHEMIN DU VIGNY OUEST, TRONÇON « FORTUNADES – UNION VINICOLE »	13
9. MOTION DE JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB – PARCAGE LORS DE MANIFESTATIONS	15
10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux et le public.

Elle salue également la présence de la presse représentée par Mme Cécile Collet de 24 Heures, M. Jérôme Biard du Régional et M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux : Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	51
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Monique Bersier, Sybil Berthet, Nathalie Esseiva, Anne-Véronique Wiget, Patrick Baumann, Michel Bertholet, Alain Chollet, Michel Duboux, Patrice Humbert, Jacques Johner, Marc-Henri Noverraz, Jean- François Parisod, Pascal Paschoud	13
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, suite au dépôt de la motion de Jean Christophe Schwaab concernant le parage lors de manifestations, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015
5. Préavis n° 03/2015 – Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie sur le tronçon « Pra Perey – Les Neyrules »
6. Préavis n° 04/2015 - Fixation du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2016-2021
7. Préavis n° 05/2015 – Fixation du nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021
8. Préavis n° 07/2015 - Construction d'un collecteur d'eaux claires et d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Vigny ouest, tronçon « Fortunades – Union Vinicole»
9. Motion de Jean Christophe Schwaab – Parage lors de manifestations
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 9 avril de Mme Strubin et de M. Gaensslen de Grandvaux, un courrier sur les travaux de mise en séparatif à la Tour de Gourze, rendant la Municipalité attentive de mettre à jour les plans de la commune, car leur propriété est déjà en séparatif et raccordée aux eaux usées depuis plus de 20 ans.
- Le 17 avril de la Fondation pour la Conservation de la Maison Buttin-de-Loës à Grandvaux, une invitation aux membres du Conseil pour une visite « Portes ouvertes » (après travaux de transformation) de 18h à 20h le 29 juin prochain, avant la séance du Conseil communal qui aura lieu à Grandvaux également. Le parking a été organisé le long de la demi-chaussée Nord de la Route de la Petite Corniche.
- Le 4 mai de M. Jean Duboux, de Cully, un courrier demandant de retirer le préavis n° 07/2015 de l'ordre du jour : la Présidente en donne lecture.

La commission d'étude qui a planché sur les modifications du règlement du Conseil communal a rendu son rapport. Les modifications seront examinées au préalable par le Service des Communes et du Logement (SCL).

Prochains scrutins : 14 juin et élections du Conseil national le 18 octobre 2015, ce dernier scrutin tombant au milieu des vacances scolaires d'automne !

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme la Présidente :

A la page 11, intervention de M. Demierre, Municipal, lire :

1^{er} paragraphe : Il informe concernant La Tioleyre que, **comme le demandent** les commissions des finances et ad hoc, un projet global sera présenté **lors du préavis de construction**.

2^{ème} paragraphe : ajouter à la fin de la phrase, « LABEL a un projet de marché du dimanche, **sur les quais de Cully en saison estivale** ».

Puis : « La collaboration avec les sociétés de développement de Lutry, Chexbres-Puidoux-Rivaz-Saint-Saphorin fonctionne bien **sur divers projets communs, notamment le prix du mérite LAVAUX D'OR** ».

« Dans les 2 mois, des panneaux d'entrée de villages seront installés, ainsi que la volonté de marquer les appellations Calamin et Dézaley (**en collaboration** avec Puidoux), celle de Villette **étant déjà en place**.

La prochaine étape sera dédiée aux hôtels, restaurants et vigneronns ». ~~par des panneaux bruns pour les touristes.~~

APOL, lire : « Pour les amendes d'ordre 2014, **2'480 concernent la commune de Bourg-en-Lavaux, ainsi que 1'700 avertissements.**

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal modifié est adopté, à l'unanimité.

5. PRÉAVIS N° 03/2015 – REMPLACEMENT DE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE SUR LE TRONÇON « PRA PEREY – LES NEYRULES »
--

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous les conclusions amendées de la Commission des finances ?

Au vote, ces modifications sont acceptées par 49 voix, à l'unanimité.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 03/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 288'200.-, hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et, en cas d'emprunt*, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 39'000.- et le solde de CHF 249'200.- sur une durée de *30 ans*, à raison de *CHF 8'500.-* par année (chapitre 811), la première fois au budget 2016.

6. PRÉAVIS N° 04/2015 – FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte,

M. J.-L. Badoux : Il demande quel est l'argument valable de réduire le nombre de Conseillers communaux ? Il s'inquiète, car il s'agit d'une partie de la population élue par la population et il n'est pas convaincu que passer de 70 à 60 soit un motif valable pour que le peuple élise plus de gens motivés.

M. J.-L. Bandini : La commission ad hoc a estimé, après discussions et par rapport à d'autres communes de mêmes dimensions, soit un peu plus de 5'000 habitants, que 60 conseillers représentent un nombre correct. Aussi, il est toujours plus difficile de trouver des Conseillers communaux motivés. Il s'agit d'une proposition de la Commission ad hoc, la décision finale appartenant au Conseil communal.

Mme L. de Palma : Elle souhaite savoir si la Commission de travail qui se penche sur les modifications du règlement du Conseil communal a adapté le nombre de membres des commissions permanentes ou pas, puisque ces commissionnaires-là ne peuvent pas être nommés par le Bureau ?

Mme la Présidente : Elle pense que les commissions doivent être représentatives et qu'il faut garder 5 membres par commission, car le nombre 3 n'est pas évident et le nombre 4 n'est pas possible.

Mme F. Gross : Concernant les modifications du règlement du Conseil communal, elle répond pour information que le nombre de membres constituant les commissions permanentes n'a pas été modifié dans le rapport de la commission de travail.

M. J.-L. Bandini : Le nombre de membres des commissions permanentes reste inchangé. Pour rappel, le système adopté sera à la proportionnelle et on sera obligé d'avoir une représentation politique dans les commissions permanentes, voire dans les commissions ad hoc, décision appartenant au Conseil communal. Diminuer de 10 conseillers ne va pas constituer une tâche plus grande pour les membres du Conseil communal.

M. S. Crosa : Il estime que M. Bandini se contredit, car justement, en allant au système proportionnel et ne sachant pas combien de partis sont en lice, on se met une contrainte par le fait de diminuer de 10 le

nombre de Conseillers. Il ne pense pas que cette solution soit la meilleure.

M. J. Micol : La comparaison est faite avec la commune de Saint-Légier. Malgré la taille similaire, la géographie n'est pas la même, du fait qu'on dispose de plusieurs villages. Il pense que réduire le nombre de conseillers ne va pas dans le bon sens.

M. J. Potterat : Pourquoi pas 70 conseillers ? Va-t-on trouver 70 candidats à inscrire dans les divers partis et différentes représentativités ? Il pense que le changement à la proportionnelle va plutôt retenir des personnes.

(Arrivée de M. David Gay à 20h25)

M. R. Bech : Sans anticiper sur les modifications du règlement du Conseil, il explique, en qualité de membre, que la commission de travail propose de n'assurer la représentativité des partis politiques que dans les commissions permanentes. En regard aux commissions ad hoc, la commission de travail suggère de ne pas avoir à respecter cette représentativité. Il abonde dans le sens de M. Potterat, à savoir que la motivation de nombreux conseillers au système proportionnel peut être freinée. Il estime la proposition de 60 conseillers raisonnable.

M. J. C. Schwaab : Il souhaite préciser qu'à Bourg-en-Lavaux, la tradition veut qu'un membre d'une commission permanente ne soit pas nommé à une commission ad hoc. Formellement, et rien dans le règlement du Conseil n'est inscrit à ce sujet, ce n'est pas nécessaire. Un membre d'une commission permanente peut être nommé à une commission ad hoc, par le simple fait qu'il maîtrise un sujet en particulier. Concernant la réflexion de la commune de Saint-Légier, à sa connaissance, il s'agit d'une commune plus grande et compte plus de hameaux passablement isolés. Il estime que la représentativité des petits villages n'est pas pertinente, car la clause qui réservait la représentativité des 5 arrondissements va tomber. Théoriquement, on pourrait avoir 50 membres de Cully ou 60 membres de Grandvaux, etc. La répartition va se faire d'elle-même par les listes électorales. De plus, le nombre de législatifs a tendance à diminuer, que ce soit au niveau communal ou cantonal.

M. P. Scalfaro : Il remarque que le coût pourrait diminuer de 14% au budget si on passe de 70 à 60. Il pense que rester à 70 pourrait correspondre plus à une représentativité démocratique locale, pour autant que les candidats répondent présents. A son avis, il estime que le nombre de 70 conseillers est un avantage.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 04/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 36 voix, 11 contre et 3 abstentions

De fixer le nombre de Conseillers communaux à 60 (soixante) pour la législature 2016-2021.

7. PRÉAVIS N° 05/2015 – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Elle se base sur les conclusions du rapport de la commission ad hoc qui propose 5 membres à la Municipalité avec un appui technique. Le Conseil communal doit se prononcer ce soir sur une décision importante, en revanche elle ne sait pas si un appui technique sera suffisant. Si tel est le cas, à quel coût ce service se chiffrera-t-il ? Si le modèle suisse fonctionne, c'est qu'il est entre autre fondé sur une politique de milice qui permet à toute personne désireuse de se présenter à des élections municipales. Il est parfois compliqué pour certaines personnes de se consacrer à la vie politique à plus de 30%. La Municipalité actuelle fonctionne à 7 membres, soit 30% de charge. Elle n'est pas sûre qu'engager des chefs de service aujourd'hui sera un avantage et pourra faire descendre le taux d'occupation des Municipaux, sachant qu'il existe des représentations et des séances obligatoires pour les Municipaux, en relation avec le canton, les associations de communes, etc. et que les chefs de service ne peuvent pas se rendre à de telles séances.

M. J.-L. Bandini :

Il cite l'exemple de la commune de Saint-Légier qui ressemble à celle de Bourg-en-Lavaux, cependant plus urbanisée. Il s'est renseigné auprès des personnes qui officient à Saint-Légier: le taux d'occupation des Municipaux est de 30% et celui du Syndic, de 50%. Au niveau des chefs de service, Saint-Légier compte un secrétariat municipal, les finances, les services généraux (voirie séparée), un service des forêts et celui des bâtiments. Il estime que la commune

de Bourg-en-Lavaux doit disposer d'un Bureau technique, et non seulement un bureau urbanistique, même si on maintient une Municipalité à 7.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il prétend qu'aujourd'hui une Municipalité à 5 membres est en voie de disparition. Les charges de travail d'un Municipal sont importantes. Certains dicastères n'ont pas besoin de chef de service. Il ne faut pas qu'un Bureau technique, mais l'installation du gros de l'administration. Il estime que demander à une Municipalité de faire la même chose à 5 au lieu de 7 n'est pas très réaliste, par rapport aux échéances politiques de plus en plus complexes. Il ne sait pas comment on peut cautionner et dire qu'une Municipalité à 5 membres peut bien fonctionner aujourd'hui. Ce n'est pas crédible, particulièrement pour la législature à venir ! Il invite le Conseil à soutenir le préavis de la Municipalité qui correspond à une réalité.

M. J. Potterat : Il a bien entendu l'intervention de M. Kazemi, cependant il estime également que, même à 7 Municipaux, un Bureau technique est indispensable.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il aimerait éclaircir qu'il faut faire la différence des charges techniques qui sont importantes entre celles qui vont être dévolues aux communes de celles qui sont liées à l'autorité politique.

M. J.-L. Badoux : Il remercie M. Kazemi d'avoir fait part de la situation d'un des 7 Municipaux. Il demande s'il y en a bien 2 qui se « tournent les pouces » ?
Quant au Bureau technique, il prétend qu'il n'a plus sa raison d'être, par rapport au début de la législature où il s'était fortement battu pour en créer un. Pour tout ce qui concerne le district de Lavaux, il estime (sauf à Oron) qu'on ne va plus faire grand-chose en termes d'autorisations de construire. Il aimerait connaître la position de l'emploi du temps des autres Municipaux et demande si parmi les 7, il y en a vraiment deux qui n'ont pas assez de travail ?

M. JP Demierre, Municipal : Il répond que la mise en place de la fusion dure depuis 4 ans et cela fonctionne assez bien. A ce jour, on peut voir l'avenir avec des projets. Personne ne « se tourne les pouces ». Il estime qu'à 7 Municipaux, on peut réfléchir aux projets et c'est plus simple. Il n'a pas de chef de service, toutefois le projet de la Tioleyre prend du temps et au niveau de la police, ça fonctionne. La représentativité est importante par rapport à l'extérieur. Il conclut en évoquant qu'une charge de travail de 35% comme Municipal est gérable, par contre plus, ce sera difficile.

M. P. Chollet, Municipal : Lorsqu'on lui demande quel dicastère il a comme Municipal, il répond qu'il gère la protection de la population, la protection civile, le social, la santé publique, les cultes, l'assainissement avec déchets

et épuration, ainsi que les services industriels, gaz et éclairage public. Puis, on lui demande encore : aux autres Municipaux, qu'est-ce qu'il leur reste ? Chacun a largement de quoi faire. Si la Municipalité souhaite rester à 7 membres, c'est justement pour avoir une meilleure représentation. Il ajoute que la Commune de Bourg-en-Lavaux est chef-lieu du district et parfois, elle est invitée en tant que telle. Il vaut mieux qu'un représentant de sa Municipalité soit toujours présent. Un chef de service collabore avec lui pour la partie assainissement et éclairage public, heureusement. Avec un travail salarié en parallèle, ce ne sera plus possible si la charge augmente. Il faut aussi laisser la place à de nombreuses personnes désireuses de présenter leur candidature aux élections 2016.

M. le Syndic : Il insiste sur le fait de la représentativité des gens actifs dans la Municipalité. Aujourd'hui, avec 30% de charge et un travail professionnel en parallèle, une personne a aussi le droit de faire de la politique municipale. Il a de la chance d'être retraité, car il a du temps, cependant le but est d'avoir des gens dynamiques, des femmes, des plus jeunes et penser à l'équilibre. Le nombre de 7 membres est correct, malgré le fait qu'au début, il était plutôt partant pour 5 membres. Après mûre réflexion, il s'est rallié à l'avis de ses collègues.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il annonce que la Municipalité a reçu ce matin 2 architectes conseils, afin de proposer un projet d'étude d'un Bureau technique. Il est encore trop tôt pour se prononcer. Que la Municipalité soit constituée de 5 ou 7 membres, un Bureau technique est indispensable. Puis, contrairement aux dires de M. Badoux, il estime qu'il y aura encore des constructions, ainsi que beaucoup de projets communaux et suffisamment de travail pour un Bureau technique durant les 20 prochaines années. Que le choix soit de 5 ou 7 membres, ce n'est pas le problème pour lui, mais si le choix se porte à 5 membres, il faut trouver des Municipaux qui ont du temps.

M. J. C. Schwaab : Il est surpris de la réaction de la Municipalité qui représente un collègue. En tant que collègue, la Municipalité doit présenter un avis et non une succession d'avis. Il se trouve que les avis sont concordants. Il attendait de la Municipalité une position à défendre avec plus de poids et non de passer les agendas des uns et des autres en revue. Il évoque qu'un élément dans la proposition de la Commission ad hoc n'a pas été compris : il s'agit de la question du temps de travail. La Commission n'est pas pour qu'on augmente le temps de travail d'un Municipal pour toutes les raisons évoquées antérieurement. Elle n'a pas envie d'avoir trop peu de monde pour la candidature non plus. Augmenter le temps de travail signifierait de se retrouver avec des indépendants et/ou des pré-retraités et retraités et donc plus de salariés. En revanche, la Commission souhaite des Municipaux qui soient des miliciens avec un temps de travail

raisonnable. Concernant les compétences techniques, même à 7 ou 9 ou 3 membres, on n'aurait pas la garantie d'avoir des gens aux compétences professionnelles en urbanisme, en gestion des écoles, en aménagement du territoire, etc. De plus, ce n'est pas le rôle de la Municipalité d'amener ces compétences. Elle est là pour faire de la conduite stratégique, pour amener des projets, une vision politique. L'opérationnel n'est pas son rôle. Il estime qu'avec un modèle à 5 membres qui s'occupent de stratégie, de vision politique et de projets d'avenir, puis avec un appui technique qui se charge de l'opérationnel, c'est faisable.

Pour répondre à la question de Mme Florence Gross qui est légitime, la Commission ad hoc part comme quelques communes de taille similaire, il cite l'exemple de Saint-Légier qui a déjà été évoqué, mais également Saint-Prex ou Villeneuve qui, elles, comptent 5 membres miliciens à la Municipalité avec de grands projets qui bougent et, en plus, un appui de l'administration communale qui s'occupe de l'opérationnel.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il aimerait répondre à M. Schwaab que si chaque Municipal a donné son avis à tour de rôle, la raison est que M. Badoux a simplement demandé à chacun de s'exprimer. La Municipalité, à l'unanimité, était d'avis de reconduire à 7 membres. Il prétend qu'à 5 ou 7 membres, un Bureau technique sera nécessaire. Toutefois, son coût se chiffrera aux environs de CHF 200'000 à CHF 250'000 supplémentaires, étant donné qu'un chef de service revient à CHF 200'000.

M. JP Demierre, Municipal : Il s'adresse à M. Schwaab en disant qu'il exerce une politique professionnelle, alors que ce n'est pas le cas pour la Municipalité de Bourg-en-Lavaux. La théorie est une chose, la pratique, une autre !

M. Ch. Currat : On peut avoir deux systèmes, soit on a une Municipalité de stratégie avec une administration derrière, ainsi qu'un Bureau technique avec un chef de service. Il aimerait savoir si c'est ainsi que sont organisées les communes citées ? Dans ce cas, on pourrait disposer de 5 Municipaux avec une administration non élue qui aurait donc plus de pouvoir qu'avant. Soit on choisit 7 Municipaux, de par le fait que la population aime cette proximité avec eux, proximité un peu perdue par la fusion. A ce moment-là, on continue à avoir des Municipaux sur le terrain, dans l'opérationnel et avec qui on peut parler.

Mme L. de Palma : Certains éléments l'étonnent. Elle souhaite dire tout haut ce que certains peut-être pensent tout bas. Il y a une souveraineté de la Municipalité. Le travail doit se faire à 5 ou à 7 membres et c'est elle qui s'organise. Cette manière ne regarde ni la population ni le Conseil communal. Si certains membres ont plus de charge de travail à un certain moment, car certains dossiers nécessitent plus

d'investissement, elle ne voit pas où est le problème. Concernant les chefs de service, elle craint, comme cela se passe parfois au Canton ou à la Ville de Lausanne, que l'on se heurte à l'un de ces fameux chefs de service, immuables, imputrescibles et généralement démodés qui traversent les législatures et font comme ils veulent. Il est nécessaire d'avoir des Municipaux de proximité qui sont très au courant de ce qui se passe sur le terrain et qui ne vont pas pouvoir se décharger complètement sur leur chef de service dans le modèle idéal. Un autre élément a été occulté, c'est le choc psychologique qu'on va devoir encaisser d'ici février 2016 avec ces fameuses élections à la proportionnelle qui affecteront le mode de fonctionnement du Conseil. Des séances du Conseil vont être préparées, élément nouveau et les Municipaux vont avoir plus de travail. Elle imagine que ce système va engendrer plus de motions, d'interpellations, etc. Dans la législature en cours, on a digéré la fusion, car il n'y aura plus la représentativité des villages aux prochaines élections ; dans la prochaine législature, il va falloir digérer le système proportionnel, ce qui ne sera pas si simple. Et à la législature d'après, une fois qu'il y aura des chefs de service, on pourra étendre la voilure.

Elle conclut en abondant dans le sens de M. le Syndic et de Mme Florence Gross, qu'il faut ouvrir le champ des possibles et avoir des gens s'imaginant exercer leur mandat politique à 30%. Puis, pour les gens inexpérimentés qui se retrouvent dans un collège à 7, c'est plus agréable de penser qu'il y en a encore 6 autres.

M. J.-L. Bandini :

Il revient sur la préparation des séances et explique qu'il n'y aura pas plus de travail, car ce seront les chefs de groupe qui parleront. Tout ce qui va être discuté sera préparé avant les séances du Conseil et les chefs de groupe poseront des questions à la Municipalité. Il n'y aura donc pas plus de motions, plutôt moins.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission ad hoc ?

Au vote, l'amendement est refusé par 41 voix, contre 6 et 3 absents.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 05/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 43 voix, 4 contre et 3 abstentions

De maintenir le nombre des membres de la Municipalité à 7 (sept) pour la législature 2016-2021.

8. PRÉAVIS N° 07/2015 - CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES ET D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES AU CHEMIN DU VIGNY OUEST, TRONÇON « FORTUNADES – UNION VINICOLE »

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Il demande ce que l'on fait au sujet de la lettre de M. Jean Duboux ? Doit-on prendre position ce soir ou reporte-t-on ce préavis au mois de juin ?

M. le Syndic : Il explique que la réponse à M. Duboux viendra lors de la levée des oppositions, le Conseil l'ayant déjà fait. Le préavis relatif au dézonage a été voté à l'unanimité (préavis 01/2015). Tout ceci est en mains du SDT (Service du Développement Territorial) qui a promis une réponse sous peu. Ce service n'a formulé aucune appréciation négative. La réponse à M. Duboux sera envoyée directement par le SDT.

M. J.-C. Dunant : Il mentionne que dans ce préavis, on change une conduite parce qu'elle est défectueuse. Il n'est pas décrit qu'on construit une conduite pour le futur bâtiment des pompiers. Le courrier de M. Duboux est lié à la construction du bâtiment des pompiers et non à la collecte des eaux et il ne comprend pas pourquoi on devrait reporter ce préavis.

M. P. Chollet, Municipal : Il faut dissocier « Les Fortunades » de ce préavis. Ce dernier concerne le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) des 5 anciennes communes et la Municipalité est au courant maintenant de ce qu'il y a sous les routes, les chemins, etc. et dans quel état. Entre 2012 et 2014, on a utilisé une bonne partie du budget de fonctionnement pour faire des passages de caméra dans ces différents collecteurs. Le but est de corriger et d'éliminer ces vieux collecteurs militaires et, dans le cas présent, ce collecteur est dans des conditions catastrophiques, puisqu'il est en béton et de l'eau claire et usée s'infiltré dans le sol. On va un peu plus loin que nécessaire, en prévoyance du projet des Fortunades, pour qu'on

n'ait pas besoin, si ce projet se réalise au moment où le préavis sera soumis au Conseil communal, de rouvrir le chemin du Vigny pour refaire 100 mètres de conduite.

Suite à la remarque de la Commission ad hoc qui demande qu'une conduite de gaz soit prévue dans la fouille, il répond que ce ne sera pas le cas, car tous les services alimentant le bâtiment des Fortunades seront réalisés depuis la route de la Corniche, par le chemin d'accès au nord.

M. J.-L. Bandini : Il demande, en référence à la page 2 du préavis, où sont les parcelles n° 394 et 398 mentionnées sur le plan, car il ne les a pas trouvées ?

M. P. Chollet, Municipal : Les numéros décrits représentent les numéros ECA des bâtiments. Le numéro 557 ECA fait référence à la parcelle 398. Il évoque qu'une mise à jour urgente des numéros sera faite.

M. P.-A. Fontannaz : Il remercie d'avance la Municipalité d'indiquer les numéros de parcelles et non les numéros ECA pour les futurs préavis, afin de simplifier la recherche sur GéoPlaNet, par exemple.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous les conclusions amendées de la Commission des finances ?

Au vote, ces modifications sont acceptées par 50 voix, à l'unanimité.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 07/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction de deux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au chemin du Vigny ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 205'700.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et, en cas d'emprunt*, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'assainissement sur une durée de *30 ans*, à raison de CHF 6'900.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.

9. MOTION DE JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB – PARCAGE LORS DE MANIFESTATIONS

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. C. Schwaab :

Il précise qu'il habite à Riex, le long de la Route de la Corniche, fréquemment utilisée pour du stationnement provisoire, et que ce n'est pas à titre personnel qu'il dépose sa motion, mais suite aux demandes de nombreux habitants et discussions, puisque c'est la saison de grandes manifestations, comme les caves ouvertes, les mariages, etc. A son avis, l'APOL fait preuve de plus en plus de zèle durant ces manifestations, qu'il considère comme excessif. Il n'est pas de son idée de condamner le fait que l'on amende les véhicules mal parqués. Il existe un principe important de proportionnalité. Autant il est légitime de veiller à ce que les gens ne parquent pas n'importe où n'importe comment, autant il est des moments où les règles de stationnement respectées jusqu'à la dernière virgule obligent les personnes à se lever au milieu de la nuit, le stationnement provisoire prenant fin à 3h du matin, pour remettre leur véhicule dans les places normales, sans oublier son disque, sinon le préposé de l'APOL est présent le dimanche avec son carnet, prêt à être rempli. Il charge la Municipalité d'étudier une proposition ouverte pour trouver une solution. Il lui semble que quelques adjonctions à l'APOL devraient suffire. Cas échéant, la Municipalité et l'APOL auront certainement de bien meilleures idées que celles qu'il a évoquées dans son exposé des motifs.

Il propose donc au Conseil de se prononcer sur le principe et c'est pourquoi il dépose une demande contraignante à la Municipalité sous forme de motion et non de postulat. Il demande donc de trouver une solution adéquate, en prévoyant une règle de souplesse, malgré le nombre de manifestations publiques et privées.

M. JP Demierre, Municipal : Lors de manifestations, il y a lieu de remplir un formulaire d'autorisation qui passe par l'APOL. A partir de 30 véhicules, on met un auxiliaire pour le stationnement sur les trottoirs entre Cully et Riex, entre Riex et Epesses, Grandvaux, etc. Il informe que 700 manifestations se déroulent au sein de la commune de Bourg-en-Lavaux. Sur ces 700 manifestations, on compte le festival de Jazz, les escargots à Grandvaux, les Tracassets, la saucisse à Aran, etc. Il est d'usage qu'on puisse stationner sur les trottoirs, plutôt à Cully, Riex et Epesses, jusqu'à 3 h du matin. Des patrouilles circulent au

lever du jour, conformément à la demande du Canton. Bourg-en-Lavaux est chanceuse, dans ce sens que M. Demierre peut gérer un peu le stationnement, même sur des routes cantonales. Il n'est pas sûr que la motion puisse rencontrer une solution appropriée. Il se renseignera auprès du service juridique de l'APOL.

Il informe ensuite que 93 amendes d'ordre ont été infligées à Riex en 2014, ce qui représente 1,8 par semaine dont 71 avertissements avant l'intervention. A Epesses, on en compte 189, soit 3,6 par semaine dont 215 avertissements, à Villette, 1,6 par semaine dont 81 avertissements, à Grandvaux, 4,9 par semaine dont 345 avertissements et à Cully, 36 par semaine sur 570 places de parc dont 968 avertissements.

M. B. Duboux : Il est surpris que M. Demierre ne parle pas des « tribolos » de parcage (cartes à gratter) qui ont été distribués lors d'« Epesses en fête ». On pourrait imaginer ces cartes commandées à la Commune pour CHF 10.- et parquer toute une journée.

M. JP Demierre, Municipal : Il intervient et indique qu'il s'agit d'une carte utile pour parquer sur n'importe quelle case, en grattant le jour et le mois pour rester toute une journée, mais cela ne fonctionne pas sur les trottoirs, uniquement sur les places de parc avec une limite horaire.

M. B. Duboux : Il propose, lors de manifestations importantes, de disposer de places de parc privées pour autant que les propriétaires les mettent à disposition, afin que la manifestation puisse avoir lieu sous le parking couvert et qu'on puisse parquer à l'extérieur du village. On pourrait ainsi diminuer la pression « apolesque » et, éventuellement, d'offrir cette possibilité lors de manifestations d'avril à septembre par exemple. Cette suggestion lui semble être une solution simple et souple.

M. JP Demierre, Municipal : La motion de M. Schwaab concerne plutôt le stationnement provisoire sur les trottoirs, en cas de manifestations. L'APOL est au courant et ne sévit en général pas jusqu'au lever du jour.

M. Daniel Gay : Sans faire le procès de l'APOL, il demande au Municipal dédié de bien vouloir recommander à l'APOL d'exercer son métier avec suffisamment de discernement et de perspicacité. Il cite un exemple qui implique une réflexion pour la prochaine manifestation : pendant les vendanges qui consistent à récolter le raisin dans des parcelles qui sont parfois difficiles d'accès. Il est prévu à ce moment-là une signalisation et un avertissement pour les touristes. Lors des dernières vendanges, un bus stationnait, parfaitement signalé le long de la Corniche, pour amener la vendange. Il a eu un accrochage avec une moto au comportement inadéquat. La police arrive et que fait-elle ? Elle dénonce le motard, ainsi que le chauffeur du bus, employé, lequel a reçu une amende en sus pour avoir parqué son

véhicule à moitié sur le trottoir et à moitié sur la chaussée de la route de la Corniche, pendant les vendanges ! Il apprend ce fait ce printemps. Le chauffeur s'adresse au Préfet qui voit évidemment des dizaines de dénonciations. M. Gay estime qu'il ne devrait pas y avoir de dénonciation dans une telle situation, surtout qu'il existe beaucoup de vigneron. En fait, on a reproché au chauffeur un stationnement inadéquat, alors qu'il était parfaitement signalé. L'autorité de répression devrait avoir un comportement de discernement. Ainsi, il demande si oui ou non, pendant les vendanges, les vigneron peuvent bénéficier de certains assouplissements dans ce genre de circonstances ?

M. JP Demierre, Municipal : Quelques concessions et particularités locales existent. On a obtenu, et c'est une loi cantonale, une dérogation pour Lavaux et alentours où les services de l'APOL sévissent sur dénonciation. Pour les passagers sur les ponts de camionnettes, pendant les sulfatages, on a demandé une modération pour autant que le gars ne soit pas debout, mais sécurisé. Stationnement sur les trottoirs : triangle de panne et n° de portable sur le véhicule stationné ; cela fonctionne bien. Pour l'église catholique, parcage autorisé le dimanche sur le trottoir durant la messe. On essaie chaque fois de rappeler qu'on réside dans une zone viticole.

M. B. Duboux : Suite à la remarque de M. Gay, il propose de réunir un vigneron de chaque village avec l'APOL pour avoir une discussion, avant les vendanges, sur les particularités du village en question qui permettraient d'aller plus facilement dans la problématique des risques.

M. JP Demierre, Municipal : Il précise que l'année dernière, l'APOL était à disposition des vigneron à Epresses pour la prévention. Parfois, l'APOL vient à vous avec un policier sans carnet !

M. R. Bech : Il estime que l'on s'égare un peu. On a une motion précise de M. Schwaab qui consiste à trouver un moyen pour les habitants de Bourg-en-Lavaux de pouvoir stationner sans souci, même s'ils dépassent les limites de stationnement fixées par l'APOL lors de manifestations. Accepte-t-on cette motion ? Dans l'affirmative, la Municipalité proposera des solutions.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, la motion est soutenue par 50 voix, à l'unanimité.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. le Syndic Max GRAF**

Il informe que la Municipalité tient particulièrement à réfléchir sur la redistribution de certaines fonctions au niveau de la plupart des dicastères. Il annonce ensuite que les futurs possibles travaux dans la commune feront l'objet d'un 'masterplan' qui répertoriera tous les travaux. La Municipalité veillera à étudier des solutions, afin que la circulation et les piétons ne soient pas trop préférentiels.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il annonce que la météo capricieuse du 1^{er} weekend de mai a fait qu'une grande quantité d'eau est tombée, ce qui a impliqué l'intervention du SDIS de Lavaux par 46 fois entre le 1^{er} et le 2 mai, ainsi que le 4 mai. Les régions touchées concernaient principalement Forel, Puidoux, Savigny et un peu Grandvaux. La protection civile est également intervenue de Savigny pour aller déblayer des ruisseaux à Forel et à Puidoux, afin de les évacuer. Concernant l'assainissement, malgré la quantité de pluie, les conduites ont bien tenu le coup et les collecteurs suivent. Des glissements de terrain et des routes endommagées sont hélas à déplorer.

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis relatif aux collecteurs des eaux claires et usées au chemin du Vigny. Il communique qu'un préavis sera soumis ultérieurement pour d'autres collecteurs importants et fortement dégradés.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il remercie le Conseil du soutien de la motion. Il revient sur le 1^{er} Forum économique de Bourg-en-Lavaux qui s'est tenu le 6 mai à Grandvaux, en évoquant des retours très bons de la presse.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle informe que suite à la mise au concours des vinificateurs du 6 février écoulé, la Municipalité a reçu le courrier de 5 entreprises qui ont demandé le cahier des charges. Puis deux d'entre elles ont répondu. La Municipalité a ensuite décidé que la famille Dubois continuerait à vinifier les vins communaux. Les dénominations des vins de la récolte 2014, Villette, Epresses et Calamin, ont obtenu les Lauriers d'Or, grâce aux vigneron et aux publicateurs.

Aussi, la place de jeux a rouvert dimanche 3 mai à Cully. Quant à la voirie, les employés ont un certain retard, dû aux intempéries.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il communique que la réfection de la RC 780 aura lieu du 1^{er} au 15 juin prochains. Le coût s'élevait au départ à CHF 550'000, sans subvention cantonale. Suite à notre patience en 2014, le Canton a été d'accord de subventionner une partie de cette route cantonale, à hauteur de 46%, conformément à l'octroi de CHF 2 millions de subventions pour les routes en traversée, ce qui signifie que ces travaux se chiffrent à environ CHF 351'000 (référence faite à l'offre Camandona) sans subvention, d'où une économie substantielle de CHF 200'000. Le coût réel des

travaux reviendra à moins de CHF 200'000 à la commune. Il remercie les riverains de leur patience.

Les travaux de la conduite d'eau du Réservoir des Crêts au Chemin de la Bovarde vont débuter et durer 4 à 5 semaines.

Dus aux fortes précipitations, des glissements de terrain sont à déplorer et des chemins AF ont été touchés qui représentent 13,7 km. Des réfections sont prévues. On a droit à des subventions cantonales concernant ces chemins AF lors d'entretien ou de réfection. Une demande sera faite auprès de Karakas & Français pour une étude globale de l'état des chemins.

Quant à l'entretien des routes, il se fera dès le début de l'été. Il informe que le PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) est terminé et il est parvenu à la Municipalité en début avril. Quelques menues corrections sont à apporter, puis il sera réalisé définitivement.

Il remercie le Conseil de l'acceptation du préavis 03/2015 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable de Pra Perey-Les Neyrules.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il informe que l'ouverture du restaurant à Grandvaux est prévue le 1^{er} juillet prochain et s'appellera « Tout un monde ». Les travaux vont bon train.

Il communique qu'il y a eu une pollution au Collège des Monts : l'aération de la citerne à mazout s'est désolidarisée, de l'eau est entrée, ce qui a fait déborder le mazout, avec pour conséquence 200 à 300 litres de ce combustible dans la nature. Heureusement, il n'a pas pénétré les collecteurs. La citerne a dû être sortie : 55 m3 de charge et incinération chez Cridec.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

ASCL

Il informe, concernant le collège du Verney, que les soumissions sont rentrées et sont en phase d'analyse. Le crédit de construction sera présenté lors de la séance du Conseil intercommunal de juin. Il peut d'ores et déjà évoquer de manière générale que les devis rentrés sont tout à fait dans le tir de ce qui avait été présenté au Conseil intercommunal par rapport au crédit d'étude.

Capite à Cully

En ce qui concerne la construction de la Capite, le mandat a été octroyé au Bureau Fragnière (BAMO) qui gère les procédures du projet. Il y a plus de souplesse en regard des délais du chantier de l'Hôpital. Il reviendra vers le Conseil communal pour une demande de crédit de construction.

Transports et mobilité

Pour les habitants de Grandvaux, dans les régions du Collège du Genevrey et de la Gare, il informe que du personnel prendra des mesures, ceci étant lié aux conditions de sécurité du trafic au Collège du Genevrey et pour analyser le futur transport des élèves à la Gare de Grandvaux. Ces deux études sont spécifiques à la future étude de mobilité qui sera soumise au Conseil sous forme de préavis relatif au crédit d'étude, en juin ou septembre prochain.

Refuge de Cully

Le 9 mai écoulé, sous un soleil magnifique, « Un arbre, un enfant » a connu un immense succès. Cette manifestation, dans les forêts de Forel, était organisée par la commission de développement durable et les professionnels de la forêt : 150 personnes étaient attendues, 300 personnes ont participé. Il remercie tous les organisateurs de cette somptueuse journée.

Il informe du spectacle de la Commission culturelle, « Tiguidou, tout le mal que l'on se donne pour se faire du bien » qui se déroulera à la salle Davel le 5 juin prochain.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Il souhaite faire une interpellation, comme suit (*in extenso*) concernant l'état de l'environnement des columbariums du cimetière de Grandvaux et de la Place Hugo Pratt du même village :

*« Madame la Municipale,
Je me permets, à nouveau, d'intervenir auprès de vous concernant l'entretien du cimetière de Grandvaux, respectivement des columbariums avec quelques photos à l'appui de mon intervention. Ce manque d'entretien est pour ma part un manque de respect à nos chers défunts et à leurs familles. Je vous remets également deux photos du columbarium de Corsier sur Vevey, à titre d'exemple de ce que peut et doit être un entretien approprié et digne de cet endroit. Pour ce qui concerne la place Hugo Pratt, nous devrions bientôt changer son nom, peut-être la place « exposition de tuyaux d'arrosage »! Les photos ont été prises ce jour à 17h00 et il y avait 5 touristes chinois. Je ne sais pas ce qu'ils ont pensé de l'aménagement de notre place Hugo Pratt ! Cette situation dure depuis en tout cas l'année dernière et nous n'avons pas vu d'amélioration !! C'est également un manque de respect vis-à-vis des habitants du Village de Grandvaux et des très nombreux touristes de passage, souvent des amoureux d'Hugo Pratt. Je suis prêt à faire un tour du problème avec votre Chef de service afin que la décoration-entretien de différents endroits soit digne de notre Commune. Merci d'en prendre bonne note et surtout d'apporter rapidement les corrections nécessaires ».*

Mme N. Gross, Municipale : Elle en prend acte, tout en sachant que les décorations florales dépendent des conditions printanières.

Mme J. Potin : Elle rebondit sur l'intervention de M. Bandini et ajoute qu'un garde-fou en verre, sur la place Hugo Pratt, est brisé depuis plusieurs mois, ce qui peut être dangereux pour les enfants jouant sur la place.

Elle revient sur le Parking du Bougnon et s'adresse à M. le Municipal Demierre. Lors du changement d'horaires, il était d'accord d'envisager que le samedi soit libre, compte tenu des nombreuses manifestations privées et publiques. Elle estime donc utile que le parking du Bougnon, ainsi que les places extérieures en dessus soient libres le samedi toute la journée.

Elle remercie la Municipalité d'avoir enfin enlever les drapeaux en lambeaux sur l'ancienne maison communale.

M. JP Demierre, Municipal : En principe, lors de grosses manifestations, la route de la Petite Corniche est fermée. Il reste attentif pour libérer le samedi. A toutes fins utiles, une borne télescopique, selon entente avec les vigneron du Caveau Corto, sera placée devant le Restaurant « Tout un monde » pour usage des personnes autorisées à aller sur cette place. Un toilettage à Grandvaux et au centre du village sera prévu pour accueillir les nombreux touristes internationaux.

M. Y. Delaloye : Il tient à féliciter la Municipalité de la réfection du sentier de la Gare, où de magnifiques pavés ont été mis à la place des marches. C'est une belle réussite, toutefois il testera cet hiver pour connaître l'impact lorsque la neige et la glace s'en mêleront.

M. R. Baehler : Il demande à M. Chollet quelle est la situation des éco-points ?

M. P. Chollet, Municipal : Il rappelle qu'une Commission municipale a été nommée et a travaillé sur ce dossier. Avant d'arriver devant le Conseil avec un avant-projet, il préfère s'assurer d'être juste avec ce qui a été discuté, c'est-à-dire d'étudier si cela est en adéquation avec les besoins de la commune. Il relève que l'extension des horaires de la déchetterie (ouverture le samedi jusqu'à 14h et le mercredi, jusqu'à 19h) a permis moins d'engorgement qu'avant, particulièrement le samedi vers 12-13h. Par rapport aux offres reçues, il souhaite boucler ce dossier avant la fin de l'année.

M. J. C. Schwaab : Il informe que la place Rouge à Riex est dans un état déplorable. Est-ce prévu de la refaire prochainement, ne serait-ce que d'organiser un défilé du 1^{er} mai un peu correct ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il répond qu'elle a été trop balayée. Il existe des problèmes d'usure à des endroits précis. Elle sera refaite ultérieurement dès que le temps le permettra à la Municipalité.

M. B. Rufi : Il revient sur l'invitation à visiter les salles et le jardin de la Maison Buttin-de-Loës pour laquelle la Commune a cautionné un montant de CHF 500'000.-. Les travaux sont terminés, les salles sont en location ; il s'agit d'une magnifique carte de visite pour la région. La visite pourra donc se faire entre 18h et 20h le 29 juin, avant la séance du Conseil communal qui se déroulera à Grandvaux.

M. R. Bech : En mai 2015, un préavis a été adopté, relatif à la rénovation de la cuisine de l'Auberge du Raisin. A cette occasion, le rapport de la Commission des finances stipulait la recommandation suivante à la Municipalité, il cite : « Modifier le système sans tarder en optant pour l'imposition des loyers. Cela permettra non seulement à la Commune de récupérer la TVA sur les acquisitions qui font l'objet du présent préavis, mais également sur les dépenses futures et, à certaines conditions, sur une partie des investissements effectués dans le passé ». Il propose à la Municipalité de faire un rapport circonstancié sur l'avancement de l'étude ou sur l'étude de la TVA.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique qu'à 15h30 ce jour, la Municipalité avait justement rendez-vous avec M. Gauer qui a accepté l'assujettissement à la TVA. Elle pourra être récupérée pour les prochains travaux qui concernent notamment la façade et la cuisine. Une présentation sera faite et M. Bech sera invité par rapport à la TVA. On a bien avancé sur ce sujet et les places de parc seront également soumises à TVA.

M. Y. Delaloye : Concernant l'ancien bâtiment des pompiers à Epesses, il a constaté que pratiquement rien n'a bougé. Pourtant, c'est la commune qui s'est occupée des travaux. Il estime qu'exécuter des travaux dans un bâtiment et le laisser vide sans loyer n'est pas une manière intéressante de gérer une commune. Qu'en est-il ?

M. G. Hauert, Municipal : Pour le bâtiment d'Epesses, un bail a été signé dès le 1^{er} février écoulé et un loyer a été facturé à l'association « Le Plein des Sens ». L'assemblée de cette association aura lieu ces prochains jours.

Mme Ch. Lavanchy : Elle annonce que samedi 13 juin 2015 aura lieu la vente de jouets dans cette salle à Aran, journée familiale avec animation, organisée par l'Entraide familiale et le Jardin d'enfants Arc-en-Ciel.
A la Maison Maillardoz à la magnifique charpente, dans l'espace Bougnol, à Grandvaux (www.espace-bougnol.ch), se déroule actuellement une belle exposition de Mme Zbinden ainsi que des peintures de Jérôme Rudin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu **lundi 29 juin prochain, à la Grande salle de Grandvaux, à 20h.**

La séance est levée à 22h10.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 21 mai 2015